

DECLARATION SINISTRE VELO – Dégâts & Vol

INFORMATIONS ET OBLIGATIONS : VOIR AU VERSO

DOCUMENT REMPLI À TRANSMETTRE DANS LES 8 JOURS, À L'ATTENTION DU DEPARTEMENT INSURANCE
CLAIMS : damage@aldautomotive.com

Conducteur du vélo :

Numéro de contrat :

Numéro gravé sur le vélo :

Marque et type du vélo :

Sinistre (choisissez) :

Dégâts au vélo

Vol

Lieu :

Date :

Réparateur (réseau du livraison) :

Devis des dégâts : EUR

Description des circonstances :

Photos en annexe (nombre de photos à indiquer) :

du vélo dans son intégralité

de dégâts visibles

une photo du numéro gravé sur le vélo (clairement lisible)

Notification à la Police (obligatoire dans les 24h en cas de vol) :

Non

Oui, numéro du PV

Présence d'un tiers responsable des dommages :

Non

Oui, données de contact :

EN CAS D'ACCIDENT AVEC UN TIERS (VOITURE), VEUILLEZ REMPLIR LE CONSTAT EUROPÉEN D'ACCIDENT.

Fait le / / à

Nom & prénom :

Adresse e-mail :

Numéro de GSM :

Conditions générales

Les conditions générales sont disponibles sur le site web :

<https://insurance.aldautomotive.be/>

Traitement des données

À des fins d'administration de la police et de gestion des sinistres, les données à caractère personnel peuvent être transmises à notre assureur, Arag. La politique de confidentialité d'Arag est disponible ici:

<https://www.arag.be/doc/common/fr/Information%20GDPR%20annexe.pdf>

Obligations en cas de dommages matériels

- ▷ Signalez les dommages à ALD Automotive / Axus en utilisant le formulaire de déclaration ci-joint, et en tout cas dans les 8 jours qui suivent la constatation des dommages.
- ▷ Si une tierce partie est responsable des dommages, fournissez immédiatement ses coordonnées (contact).
- ▷ Joignez toujours au formulaire de déclaration :
 - une photo du vélo dans son intégralité ;
 - une photo du numéro de cadre du vélo (clairement lisible) ;
 - au moins une photo montrant clairement les dommages subis par le vélo.

Dans tous les cas, il faut attendre un accord de réparation.

La facture doit être établie au nom de Axus NV (BE 0403 429 730).

Obligations en cas de vol

- ▷ Signalez le vol à la police dans les 24 heures, en demandant que le numéro de cadre unique du vélo soit repris dans le procès-verbal.
- ▷ Signalez le sinistre à ALD Automotive / Axus et, dans tous les cas, dans les 8 jours qui suivent la constatation du vol en fournissant :
 - le formulaire de déclaration dûment rempli ;
 - l'original du procès-verbal à la police ;
 - toutes les clés originales de la serrure de sécurité approuvée ART.

Vous êtes tenu de faire une déclaration, même si seules les clés du cadenas ont été volées ou perdues. Faites remplacer le cadenas et les clés le plus rapidement possible pour éviter que le véhicule assuré soit volé.

Obligations générales

- ▷ Faites tout ce qui est possible pour prévenir et limiter au maximum les dégâts.
- ▷ Fournissez toute information demandée sur les dommages ou le vol.